

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 30/11/2010

Réception par le Prefet : 30/11/2010

Publication : 03/12/2010



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2010-14-5-2

Séance du vendredi 26 novembre 2010

PARTICIPATION DEPARTEMENTALE POUR LES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DES EQUIPEMENTS DE LOISIRS ETE/HIVER PROGRAMME 2010

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE :

- d'accorder une subvention d'un montant total de 402 190 € sur un montant subventionnable de 496 530 € HT au syndicat mixte d'aménagement des stations de la Vallée de Munster pour l'installation d'un réseau d'enneigement automatique au Schnepfenried et de l'imputer sur l'AP N° 1/2010, programme F244, chapitre 204, fonction 94, nature 20415,
- d'autoriser le versement de ce montant au syndicat mixte d'aménagement des stations de la Vallée de Munster.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions